



A. Lapins

## I. Classification par catégories de taille

Les lapins sont classés selon leur grandeur en 4 classes:

- **Grandes races**
- **Races moyennes**
- **Petites races**
- **Races naines.**

Dans la liste suivante, les lapins sont classés par ordre alphabétique. Viennent ensuite le n° des races sous lequel sont décrits les animaux dans le standard ainsi que le n° de page. Les dimensions des cages (en cm) recommandées pour les expositions sont également mentionnées.

### 01. Grandes races

	n° de race	page	cage
Bélier Français	05	103	60x60
Blanc du Bouscat	04	099	60x60
Géant des Flandres ( blanc )	02	087	60x60
Géant des Flandres ( couleur )	01	083	60x60
Papillon géant	03	091	60x60

### 02. Races Moyennes

Alaska	39	275	50x50
Angora	19	173	50x50
Argenté belge	20	179	50x50
Argenté de Champagne	08	117	50x50
Bariolé de Mecklenburg	14	147	50x50
Beige ( Separator )	43	293	50x50
Bélier anglais	09	121	60x60
Bélier Meissner	18	167	50x50
Beveren ( blanc )	37	267	50x50
Beveren ( couleur )	36	263	50x50
Blanc du Danemark ( Havid )	15	153	50x50
Blanc de Hotot	24	195	50x50
Blanc de Termonde	12	137	50x50
Bleu de Ham	06	109	60x60

## I. Classification par catégories de taille

### 02. Races moyennes ( suite )

	n° de race	page	cage
Bleu de St.Nicolas	07	113	60x60
Californian	26	213	50x50
Deilenaar	44	297	50x50
Fauve de Bourgogne	23	191	50x50
Gouwenaar	46	307	50x50
Grand Argenté	16	157	50x50
Grand Argenté Clair	11	133	50x50
Grand Chinchilla	10	127	50x50
Gris du Bourbonnais	17	163	50x50
Havane ( Pays-Bas )	47	311	50x50
Japonais	31	239	50x50
Lièvre belge ( blanc )	30	235	50x50
Lièvre belge ( couleur )	29	229	50x50
Néo-Zélandais ( blanc )	22	187	50x50
Néo-Zélandais ( rouge )	21	183	50x50
Normand	32	245	50x50
Papillon rhénan	28	221	50x50
Petit Bélier	48	315	50x50
Petit Papillon	42	289	50x50
Renard	45	301	50x50
Renard argenté	35	257	50x50
Rex	25	199	50x50
Sablé des Vosges	41	285	50x50
Sallander	34	253	50x50
Satin	38	271	50x50
Thuringe	33	249	50x50
Vienne ( blanc )	27	217	50x50
Vienne ( couleur )	13	141	50x50
Zibelina ( Martre )	40	279	50x50

## I. Classification par catégories de taille

### 03. Petites races

	n° de race	page	cage
Argenté anglais	57	357	50x50
Brun Marron de Lorraine	65	395	50x50
Doré de Saxe	54	343	50x50
Fée de Marbourg	52	335	50x50
Gris Perle de Hal	63	387	50x50
Havane ( France )	62	383	50x50
Hollandais	58	363	50x50
Hulstlander	59	369	50x50
Lynx	49	319	50x50
Feu	60	373	50x50
Papillon anglais	51	327	50x50
Perle Fée	50	323	50x50
Petit Chinchilla	55	347	50x50
Röhn	53	339	50x50
Russe	64	391	50x50
Steenkonijn	56	353	50x50
Thrianta	61	379	50x50

### 04. Races naines

Angora nain	67	405	50x50
Bélier nain	66	399	40x40
Hermine	68	411	40x40
Nain de Couleur	70	419	40x40
Polonais aux yeux bleus	72	431	40x40
Polonais aux yeux rouges	73	435	40x40
Renard nain	71	427	40x40
Rex nain	69	415	40x40

## II. Classification par critères de races

01. groupes

### 01. Description de groupes

En plus de la classification des lapins en 4 catégories de taille les animaux sont répartis en 7 groupes selon leurs caractéristiques.

Aux 4 e, 5 e et 6 e critères de jugement de chacun des 7 groupes interviennent les caractères propres à ces groupes. Lors de l'appréciation générale d'un sujet, les jugements spécifiques au groupe et à la race sont exprimés.

Les groupes sont:

**Groupe 1: Couleurs**

**Groupe 2: Dessins**

**Groupe 3: Argentés**

**Groupe 4: Contrastes**

**Groupe 5: Blancs**

**Groupe 6: Béliers**

**Groupe 7: Fourrures à structure particulière**

Dans le tableau de jugement, 100 points sont répartis entre les 7 critères selon les maxima indiqués.

Groupe 1: **Couleurs**

1. Type et conformation	20
2. Poids	10
3. Fourrure	20
4. Tête et oreilles	15
5. Couleur de couverture	15
6. Sous-couleur	15
7. Présentation et soins	5

Groupe 2: **Dessins**

1. Type et conformation	20
2. Poids	10
3. Fourrure	20
4. Dessin de la tête	15

## II. Classification par critères de races

01. groupes

Groupe 2: **Dessins ( suite )**

5. Dessin du corps	15
6. Couleur	15
7. Présentation et soins	5

Groupe 3: **Argentés**

1. Type et conformation	20
2. Poids	10
3. Fourrure	20
4. Argenture et nuance	15
5. Uniformité et couleur de couverture	15
6. Sous-couleur	15
7. Présentation et soins	5

Groupe 4: **Contrastes**

1. Type et conformation	20
2. Poids	10
3. Fourrure	20
4. Contrastes	15
5. Couleur de couverture	15
6. Sous-couleur	15
7. Présentation et soins	5

Groupe 5: **Blancs**

1. Type et conformation	20
2. Poids	10
3. Fourrure	20
4. Tête	15
5. Oreilles	15
6. Couleur	15
7. Présentation et soins	5

<b>II. Classification par critères de races</b>	<b>01. groupes</b>
---	--------------------

Groupe 6: **Béliers**

1. Type et conformation	20
2. Poids	10
3. Fourrure	20
4. Tête	15
5. Oreilles	15
6. Couleur	15
7. Présentation et soins	5

Groupe 7: **Fourrures à structure particulière**

1. Type et conformation	20
2. Poids	10
3. Fourrure	20
4. Structure	15
5. Densité, longueur et attributs	15
6. Couleur	15
7. Présentation et soins	5

**02. La classification des groupes**

La classification dans le groupe se fait par ordre alphabétique, les n° des races sont mentionnés entre parenthèses.

Une particularité existe en Nain de couleur:

Selon la variété cette race fait partie du groupe 1, 2, 4.

Groupe 1: **Couleurs**

1.01	( 39 )	Alaska
1.02	( 43 )	Beige ( Separator )
1.03	( 36 )	Beveren ( couleur )
1.04	( 06 )	Bleu de Ham
1.05	( 07 )	Bleu de St.Nicolas
1.06	( 65 )	Brun Marron de Lorraine
1.07	( 44 )	Deilenaar
1.08	( 54 )	Doré de Saxe
1.09	( 23 )	Fauve de Bourgogne
1.10	( 52 )	Fée de Marbourg
1.11	( 01 )	Géant des Flandres ( couleur )
1.12	( 46 )	Gouwenaar
1.13	( 10 )	Grand Chinchilla
1.14	( 17 )	Gris du Bourbonnais
1.15	( 63 )	Gris Perle de Hal
1.16	( 62 )	Havane ( France )
1.17	( 47 )	Havane ( Pays-Bas )
1.18	( 29 )	Lièvre belge ( couleur )
1.19	( 49 )	Lynx
1.20	( 70 )	Nain de Couleur
1.21	( 21 )	Néo-Zélandais ( rouge )
1.22	( 32 )	Normand
1.23	( 55 )	Petit Chinchilla
1.24	( 56 )	Steenkonijn
1.25	( 61 )	Thrianta
1.26	( 13 )	Vienne ( couleur )

Groupe 2: **Dessins**

2.01	( 14 )	Bariolé de Mecklenburg
2.02	( 24 )	Blanc de Hotot
2.03	( 58 )	Hollandais
2.04	( 31 )	Japonais
2.05	( 70 )	Nain de couleur
2.06	( 51 )	Papillon anglais
2.07	( 03 )	Papillon géant
2.08	( 28 )	Papillon rhéna
2.09	( 42 )	Petit Papillon
2.10	( 64 )	Russe

Groupe 3: **Argentés**

3.01	( 57 )	Argenté anglais
3.02	( 20 )	Argenté belge
3.03	( 08 )	Argenté de Champagne
3.04	( 16 )	Grand Argenté
3.05	( 11 )	Grand Argenté Clair
3.06	( 75 )	Nain de couleur
3.07	( 50 )	Perle Fée

Groupe 4: **Contrastes**

4.01	( 26 )	Californian
4.02	( 70 )	Nain de couleur
4.03	( 60 )	Feu
4.04	( 35 )	Renard argenté
4.05	( 53 )	Rhön
4.06	( 41 )	Sablé des Vosges
4.07	( 34 )	Sallander
4.08	( 33 )	Thuringe
4.09	( 40 )	Zibeline ( Martre )

Groupe 5: **Blancs**

- 5.01 ( 37 ) Beveren ( blanc )
- 5.02 ( 15 ) Blanc du Danemark ( Havid )
- 5.03 ( 12 ) Blanc de Termonde
- 5.04 ( 04 ) Blanc du Bouscat
- 5.05 ( 02 ) Géant des Flandres ( blanc )
- 5.06 ( 68 ) Hermine
- 5.07 ( 59 ) Hulstlander
- 5.08 ( 30 ) Lièvre belge ( blanc )
- 5.09 ( 22 ) Néo-Zélandais ( blanc )
- 5.10 ( 72 ) Polonais aux yeux bleus
- 5.11 ( 73 ) Polonais aux yeux rouges
- 5.12 ( 27 ) Vienne ( blanc )

Groupe 6: **Béliers**

- 6.01 ( 09 ) Bélier anglais
- 6.02 ( 05 ) Bélier français
- 6.03 ( 18 ) Bélier Meissner
- 6.04 ( 66 ) Bélier nain
- 6.05 ( 48 ) Petit Bélier

Groupe 7: **Fourrures à structure particulière**

- 7.01 ( 19 ) Angora
- 7.02 ( 67 ) Angora nain
- 7.03 ( 45 ) Renard
- 7.04 ( 71 ) Renard nain
- 7.05 ( 25 ) Rex
- 7.06 ( 69 ) Rex nain
- 7.07 ( 38 ) Satin

**II. Classification par critères de races**      **03. Vue d'ensemble**

**03. Classification des classes et des groupes – vue d'ensemble**

Le tableau suivant donne une vue d'ensemble des races décrites dans ce standard. A la classification d'après les tailles s'ajoutent:

- la classification par les caractéristiques ( Gr. )
- le tableau des poids
- le tableau des longueurs fixées pour les oreilles et
- la page à partir de laquelle l'animal est décrit dans le standard ( p. ).

Les valeurs de poids donnés sont valables aussi bien pour les mâles ( M ) que pour les femelles ( F ). Pour 4 races un poids maximal supérieur est autorisé pour les femelles. Ceci est indiqué ( voir tableau). Pour des raisons d'impression l'ordre des races se fait selon l'ordre alphabétique allemand.

**Grandes races**

	Poids en kg			longueur d'oreilles en cm			
	Points	( 8 )	( 9 )	( 10 )	( 10 )	Min	Max
Géant des Flandres ( couleur ) ( 01 ) Gr. 1 p. 083	6,00	6,50	<b>7,00</b>	s.Max.	17,0	sans	
Géant des Flandres ( blanc ) ( 02 ) Gr. 2 p. 087	6,00	6,50	<b>7,00</b>	s.Max.	17,0	sans	
Bélier Français ( 05 ) Gr. 6 p. 103	4,50	5,00	<b>5,50</b>	s.Max.	38,0	45,0	
Papillon géant ( 03 ) Gr. 2 p. 091	5,00	5,50	<b>6,00</b>	s.Max.	16,0	sans	
Blanc du Bouscat ( 04 ) Gr. 5 p. 099	<b>M</b> 5,00 <b>F</b> 5,00	5,75 6,25	<b>6,00</b> <b>6,60</b>	s.Max. s.Max.	15,0	18,0	

**Races moyennes**

	Poids en kg			longueur d'oreilles en cm			
	Points	( 8 )	( 9 )	( 10 )	( 9 )	Min	Max
Alaska ( 39 ) Gr. 1 p. 275	2,75	3,00	<b>3,25</b>	4,00	10,0	12,0	

**II. Classification par critères de races**      **03. Vue d'ensemble**

**Races moyennes ( suite )**

	Points	Poids en kg		longueur d'oreilles en cm			
		( 8 )	( 9 )	( 10 )	( 9 )	Min	Max
Angora ( 19 ) Gr. 7 p. 173	3,50	4,00	<b>4,50</b>	5,00	11,0	14,0	
Beige ( 43 ) Gr. 1 p. 293	2,50	2,75	<b>3,00</b>	3,50	10,0	12,0	
Lièvre belge ( couleur ) ( 29 ) Gr. 1 p. 229	3,00	3,25	<b>3,50-4,00</b>	4,50	12,0	15,0	
Lièvre belge ( blanc ) ( 30 ) Gr. 5 p. 235	3,00	3,25	<b>3,50-4,00</b>	4,50	12,0	15,0	
Argenté belge ( 20 ) Gr. 3 p. 179	<b>M</b> 4,00 <b>F</b> 4,00	4,25 4,50	<b>4,50</b> <b>5,00</b>	5,00 5,50	13,0	14,5	
Bleu de Ham ( 06 ) Gr. 1 p. 109	4,50	5,00	<b>5,50</b>	6,00	14,5	16,0	
Bleu de St.Nicolas ( 07 ) Gr. 1 p. 113	4,50	5,00	<b>5,50</b>	6,00	14,0	16,0	
Fauve de Bourgogne ( 23 ) Gr. 1 p. 191	3,50	3,75	<b>4,00-4,50</b>	5,00	11,0	13,0	ideal: 11,5 12,5
Argenté de Champagne ( 08 ) Gr. 3 p. 117	4,00	4,30	<b>4,50-5,00</b>	5,50	13,0	14,5	
Deilenaar ( 44 ) Gr. 1 p. 297	2,50	2,75	<b>3,00</b>	3,50	10,0	12,0	
Bélier anglais ( 09 ) Gr. 6 p. 121	3,50	4,25	<b>4,50-5,00</b>	5,50	58,0	70,0	
Renard ( 45 ) Gr. 7 p. 301	2,50	2,75	<b>3,00</b>	3,50	10,0	12,0	
Gouwenaar ( 46 ) Gr. 1 p. 307	2,50	2,75	<b>3,00</b>	3,50	10,0	12,0	
Gris du Bourbonnais ( 17 ) Gr. 1 p. 163	3,50	3,75	<b>4,00-4,75</b>	5,00	11,0	13,5	
Grand Chinchilla ( 10 ) Gr. 1 p. 127	3,50	4,00	<b>4,50-5,00</b>	5,50	12,0	15,0	
Grand Argenté ( 16 ) Gr. 3 p. 157	3,25	3,75	<b>4,25-4,75</b>	5,25	13,0	15,0	



**II. Classification par critères de races** **03. Vue d'ensemble**

**Races moyennes ( suite )**

	Poids en kg			longueur d'oreilles en cm		
	Points	( 8 )	( 9 )	( 10 )	( 9 )	Min Max
Havane ( Pays-Bas ) ( 47 ) Gr. 1 p. 311	2,50	2,75	<b>3,00</b>	3,50	10,0	12,0
Grand Argenté Clair ( 11 ) Gr. 3 p. 133	3,50	4,00	<b>4,50-5,00</b>	5,50	12,0	14,0
Blanc de Hotot ( 24 ) Gr. 2 p. 195	3,50	3,75	<b>4,00-4,50</b>	5,00	12,0	13,5
Japonais ( 31 ) Gr. 2 p. 239	3,00	3,25	<b>3,50-4,00</b>	4,50	11,0	13,0
Californian ( 26 ) Gr. 4 p. 213	3,50	3,75	<b>4,25</b>	4,75	11,0	13,0
Petit Papillon ( 42 ) Gr. 2 p. 289	2,50	2,75	<b>3,00</b>	3,75	10,0	12,0
Petit Bélier ( 48 ) Gr. 6 p. 315	2,50	2,75	<b>3,00</b>	3,50	30,0	36,0
Zibeline ( Martre ) ( 40 ) Gr. 4 p. 279	2,50	2,75	<b>3,00-3,25</b>	3,50	10,0	12,0
Bariolé de Mecklenburg ( 14 ) Gr. 2 p. 147	3,50	4,00	<b>4,00-5,00</b>	5,50	13,0	15,0
Bélier Meissner ( 18 ) Gr. 6 p. 167	3,50	4,00	<b>4,50</b>	5,50	36,0	40,0
Néo-Zélandais ( rouge ) ( 21 ) Gr. 1 p. 183	<b>M</b> 4,00	4,25	<b>4,50</b>	5,00	9,0	11,5
Néo-Zélandais ( blanc ) ( 22 ) Gr. 5 p. 187	<b>M</b> 4,00	4,25	<b>4,50</b>	5,00	9,0	11,5
Normand ( 32 ) Gr. 1 p. 245	3,00	3,25	<b>3,50-4,00</b>	4,50	10,0	12,0
Rex ( 25 ) Gr. 7 p. 199	3,00	3,25	<b>3,50-4,50</b>	5,00	11,0	13,0
Papillon rhéna ( 28 ) Gr. 2 p. 221	2,75	3,25	<b>3,75-4,00</b>	4,50	11,0	13,0
Sallander ( 34 ) Gr. 4 p. 253	3,00	3,25	<b>3,50</b>	4,00	11,0	13,0

**II. Classification par critères de races** **03. Vue d'ensemble**

**Races moyennes ( suite )**

	Poids en kg			longueur d'oreilles en cm		
	Points	( 8 )	( 9 )	( 10 )	( 9 )	Min Max
Sablé des Vosges ( 41 ) Gr. 4 p. 285	2,50	2,75	<b>3,00-3,25</b>	3,50	10,0	12,0
Satin ( 38 ) Gr. 7 p. 271	2,50	3,00	<b>3,25-3,50</b>	3,75	10,0	12,0
Renard argenté ( 35 ) Gr. 4 p. 257	3,00	3,25	<b>3,50</b>	4,00	11,0	13,0
Thuringe ( 33 ) Gr. 4 p. 249	2,50	3,00	<b>3,50</b>	4,25	11,0	13,0
Beveren ( couleur ) ( 36 ) Gr. 1 p. 263	3,00	3,25	<b>3,50</b>	4,00	11,0	12,5
Beveren ( blanc ) ( 37 ) Gr. 5 p. 267	3,00	3,25	<b>3,50</b>	4,00	11,0	12,5
Blanc de Termonde ( 12 ) Gr. 5 p. 137	4,00	4,50	<b>4,50-5,00</b>	5,50	13,5	15,0
Blanc du Danemark ( Havid ) ( 15 ) Gr. 5 p. 153	3,00	4,00	<b>4,00-5,00</b>	5,25	11,0	13,0
Vienne ( couleur ) ( 13 ) Gr. 1 p. 141	3,50	4,00	<b>4,50-5,00</b>	5,50	12,0	14,0
Vienne ( blanc ) ( 27 ) Gr. 5 p. 217	3,00	3,50	<b>4,00</b>	4,50	11,0	12,5

**Petites Races**

Papillon anglais ( 51 ) Gr. 2 p. 327	2,00	2,50	<b>2,75</b>	3,25	9,0	11,0
Argenté anglais ( 57 ) Gr. 3 p. 357	1,75	2,25	<b>2,50</b>	2,75	8,0	10,0
Havane ( France ) ( 62 ) Gr. 1 p. 383	2,00	2,10	<b>2,25-2,50</b>	2,75	9,0	10,0
Hollandais ( 58 ) Gr. 2 p. 363	2,00	2,25	<b>2,50</b>	2,75	8,0	10,0

**II. Classification par critères de races**      **03. Vue d'ensemble**

**Petites Races ( suite )**

	Poids en kg			longueur d'oreilles en cm		
	Points	( 8 )	( 9 )	( 10 )	( 9 )	Min Max
Hulstlander ( 59 ) Gr. 5 p. 369	2,00	2,25	<b>2,50</b>	2,75	8,0	10,0
Brun Marron de Lorraine ( 65 ) Gr. 1 p. 395	1,50	1,75	<b>2,00-2,25</b>	2,50	8,0	10,0
Petit Chinchilla ( 55 ) Gr. 1 p. 347	2,00	2,25	<b>2,50-2,75</b>	3,00	9,0	11,0
Feu ( 60 ) Gr. 4 p. 373	2,00	2,25	<b>2,50</b>	2,75	8,0	10,0
Lynx ( 49 ) Gr. 1 p. 319	2,25	2,50	<b>2,75-3,00</b>	3,25	10,0	12,0
Fée de Marbourg ( 52 ) Gr. 1 p. 335	2,25	2,50	<b>2,75</b>	3,25	9,0	11,0
Perle Fée ( 50 ) Gr. 3 p. 323	2,25	2,50	<b>2,75-3,00</b>	3,25	9,0	11,0
Gris Perle de Hal ( 63 ) Gr. 1 p. 387	1,75	2,00	<b>2,25</b>	2,50	8,0	10,0
Röhn ( 53 ) Gr. 4 p. 339	2,25	2,50	<b>2,75</b>	3,25	9,0	11,0
Russe ( 64 ) Gr. 2 p. 391	1,75	2,00	<b>2,25</b>	2,50	8,0	10,0
Doré de Saxe ( 54 ) Gr. 1 p. 343	2,25	2,50	<b>2,75</b>	3,25	9,0	11,0
Steenkonijn ( 56 ) Gr. 1 p. 353	2,00	2,25	<b>2,50-2,75</b>	3,00	9,0	11,5
Thrianta ( 61 ) Gr. 1 p. 379	2,00	2,25	<b>2,50</b>	2,75	8,0	10,0

**Races Naines**

Angora nain ( 67 ) Gr. 7 p. 405	1,10	1,25	<b>1,40</b>	1,75	sans	8,0
Nain de couleur ( 70 ) Gr. 1,2,3,4 p. 419	0,80	0,90	<b>0,95-1,05</b>	1,10	sans	6,0

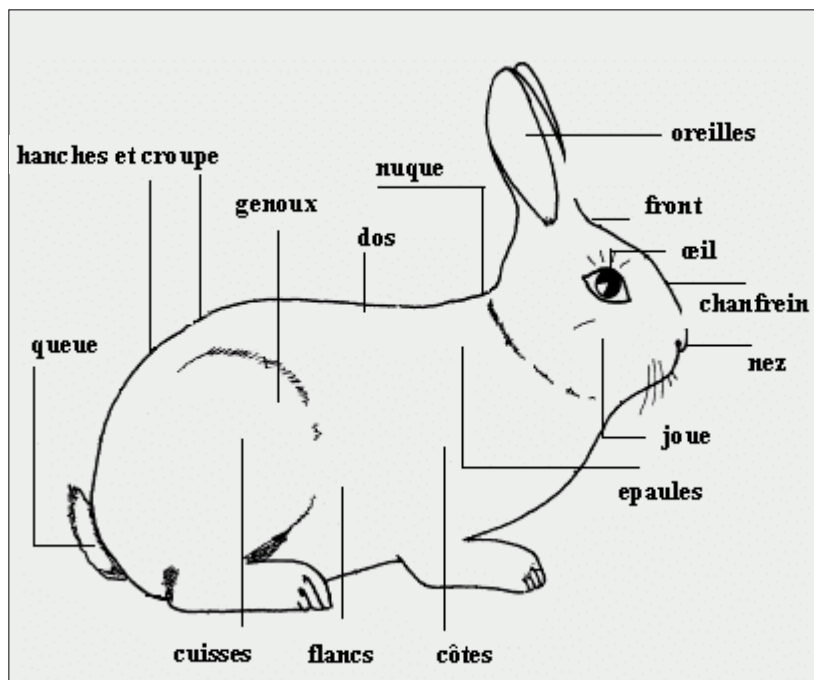
**II. Classification par critères de races**      **03. Vue d'ensemble**

**Races Naines ( suite )**

	Poids en kg			longueur d'oreilles en cm		
	Points	( 8 )	( 9 )	( 10 )	( 9 )	Min Max
Renard nain ( 71 ) Gr. 7 p. 427	0,80	0,90	<b>0,95-1,05</b>	1,10	sans	6,0
Hermine ( 68 ) Gr. 5 p. 411	1,00	1,10	<b>1,20-1,35</b>	1,50	sans	7,0
Polonais aux yeux bleus ( 72 ) Gr. 5 p. 431	0,80	0,90	<b>0,95-1,05</b>	1,10	sans	6,0
Polonais aux yeux rouges ( 73 ) Gr. 5 p. 435	0,80	0,90	<b>0,95-1,05</b>	1,10	sans	6,0
Rex nain ( 69 ) Gr. 7 p. 415	0,80	0,90	<b>1,10-1,35</b>	1,50	sans	6,0
Bélier nain ( 66 ) Gr. 6 p. 399	1,25	1,30	<b>1,35-1,55</b>	1,65	21,0	26,0
					ideal: 22,0	25,0

## 01. Les parties du corps

Figure A.III.01-01



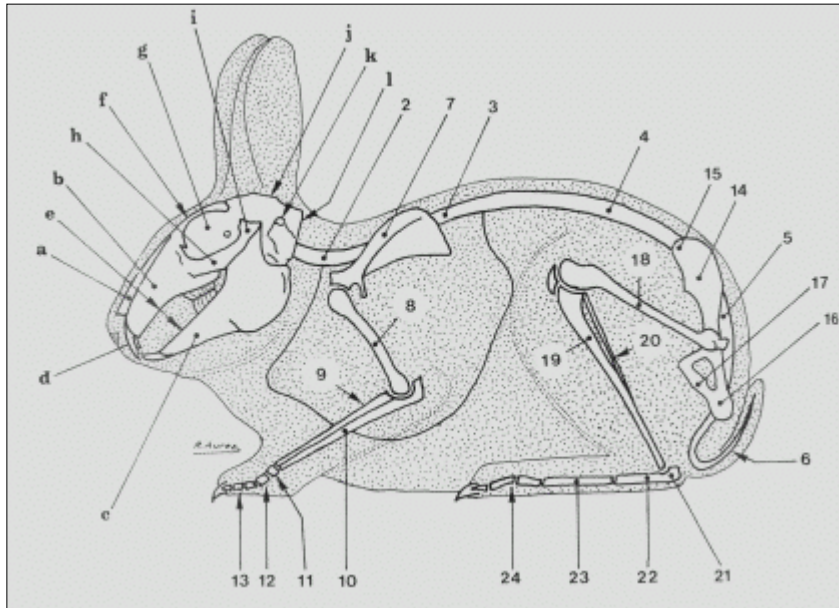
A ne pas confondre : hanches et genoux !

La hanche : région anatomique correspondant à la jonction du membre inférieur au bassin et qui a pour base l'angle externe et antérieur de l'os iliaque. Elle est en avant de la croupe, en arrière et en dehors des reins.

La croupe : partie du corps qui a pour base les deux os coxaux et limitée latéralement par les hanches.

02. Représentation schématique du squelette

Figure III.02-01



01.) Crâne et face :

- a) os nasaux
- b) maxillaires supérieurs
- c) maxillaires inférieurs
- d) incisives
- e) barres
- f) os frontaux et arcades sourcilières
- g) orbites oculaires,
- h) os des pommettes
- i) os temporaux
- j) os pariétaux
- k) trou auditif
- l) os occipitaux

2.) Vertèbres cervicales

3.) V. thoraciques

4.) V. lombaires

5.) V. sacrées

6.) V. caudales

7.) Omoplates (scapulum)

8.) Humérus

9.) Radius

10.) Cubitus

11.) Carpe

12.) Métacarpe

13.) Doigts

14.) Bassin (coxaux)

15.) Ilium

16.) Ischion

17.) Pubis

18.) Fémur

19.) Tibia

20.) Péroné

21.) Calcaneum

22.) Tarse

23.) Métatarse

24.) Doigts

**03. Conformation générale**

Toutes les races reconnues doivent satisfaire à la conformation décrite ci-après, sauf si le standard d'une race déterminée admet ou exige des exceptions.

**Tête :** forte et bien développée, présente un front large, des joues bien pliées et des mâchoires bien développées.

**Oreilles :** robustes, charnues et velues sont solidement attachées à leur base. Elles sont portées bien droites, s'écartant légèrement en V à leur sommet. La longueur des oreilles est proportionnée à la taille du sujet.

**Yeux :** bien ouverts, ni proéminents ni enfoncés, sont vifs et expressifs.

**Cou :** court, bien arrondi et rempli, présente une nuque forte et peu apparente.

**Fanon :** pour autant qu'il soit admis chez la femelle, est aussi peu développé que possible, simple, bien arrondi et porté vers le haut de la gorge.

**Avant-train :** est d'une largeur sensiblement égale à celle de l'arrière-train. Les épaules fortement développées en largeur, sont bien serrées au corps. La poitrine est large et ne peut pas laisser apparaître un sternum saillant.

**Arrière-train :** bien développé, musclé et rempli, sans saillie osseuse, présente aussi bien vu de côté que vu du haut, un arrondi harmonieux. La ligne dorsale doit être sensiblement horizontale.

**Membres antérieurs :** robustes, droits et écartés selon la largeur de la poitrine, posant correctement sur les doigts.

**Membres postérieurs :** présentent des jambes bien droites, assez écartées, les pieds posant sensiblement parallèles. Les genoux, bien serrés au corps, ne peuvent pas faire saillie.

**Queue :** est droite, large, d'une longueur proportionnée à la taille du sujet et portée serrée contre la croupe.

**Caractères sexuels secondaires****Mâle.**

Par comparaison à la femelle :

- a) la tête est plus développée, plus large, aux joues bien saillantes ;
- b) la poitrine est plus large, le corps plus trapu et les membres plus musclés.
- c) la peau s'épaissit avec l'âge;
- d) Le poids du mâle est légèrement inférieur à celui de la femelle.

**Femelle.**

Par comparaison au mâle :

- a) la tête est plus fine, le corps plus allongé et l'ossature plus fine ;
- b) l'arrière-train est plus développé, avec un bassin bien large ;

**Défauts anatomiques généraux**

(valables pour toutes les races)

**Défauts légers**

- Type :** Petite différence dans le type.
- Tête :** s'écartant légèrement de la forme prescrite; mâchoire inférieure un peu courte; tête un peu efféminée chez le mâle adulte.
- Oreilles :** un peu disproportionnées à la taille: portées trop écartées ou trop serrées; légèrement pliées à leur extrémités; bords dentelés, plissés, froncés; trop minces; trop peu velues; légèrement flottantes; malpropres.
- Yeux :** légèrement proéminents ou enfoncés; troisième

paupière apparente.

**Fanon :** un peu irrégulier; porté trop bas; un peu trop développé chez les races moyennes.

**Peau :** assez lâche à la poitrine; assez ample aux épaules; un peu de culotte.

**Pattes :** légèrement affaissées; genoux légèrement saillants.

**Arrière-train :** insuffisamment arrondi; hanches légèrement saillantes; un peu osseux.

**Queue :** légèrement déviée; de longueur non proportionnée au corps; flottante, soudée.

**Testicules :** légèrement pendants.

### Défauts graves

**Type :** défectueux.

**Tête :** affectant la forme de celle du mâle chez la femelle et vice versa; mâchoire inférieure trop courte; dents d'éléphant.

**Oreilles :** pendantes (1); nettement oscillantes; croquées (2); s'écartant nettement des dimensions exigées.

**Yeux :** vitreux; troisième paupière recouvrant en permanence l'œil de plus d'un tiers.

**Fanon :** présent chez le mâle quelle que soit la race; de travers (3); double (4). Il est admis pour les femelles dans les races avec un poids minimum à partir de 3,5 kg. Dans les races avec un poids minimum inférieur à 3,5 kg.,

uniquement admis pour femelles adultes. Pour le Lièvre un fanon n'est pas admis. Dans les races avec un poids maximum inférieur à 3,250 kg., un fanon n'est pas admis, excepté pour le Fée de Marbourg et le Petit Chinchilla. Pour le Rhön le fanon est admis pour la femelle adulte.

**Poitrine :** étriquée.

**Pattes :** franchement affaissées (5); déviées en X (panard) (6) ou en O (cagneux) (7); pattes postérieures ni droites ni parallèles.

**Ongles :** un ou plusieurs ongles manquants (chez les variétés de couleur : ongles blancs ou fort dépigmentés).

**Épaules :** détachées; nettement saillantes (8).

**Dos :** voûté (de carpe) (9); ensellé (10).

**Arrière-train :** anguleux; droit (11); cassé; fuyant (12); effilé (13); genoux saillants (14); hanches saillantes (15); osseux.

**Peau :** tablier (16); décollée de la poitrine; trop ample aux épaules; trop de culotte.

**Queue :** de travers (17); tordue (18); traînante (19); mutilée; trop courte.

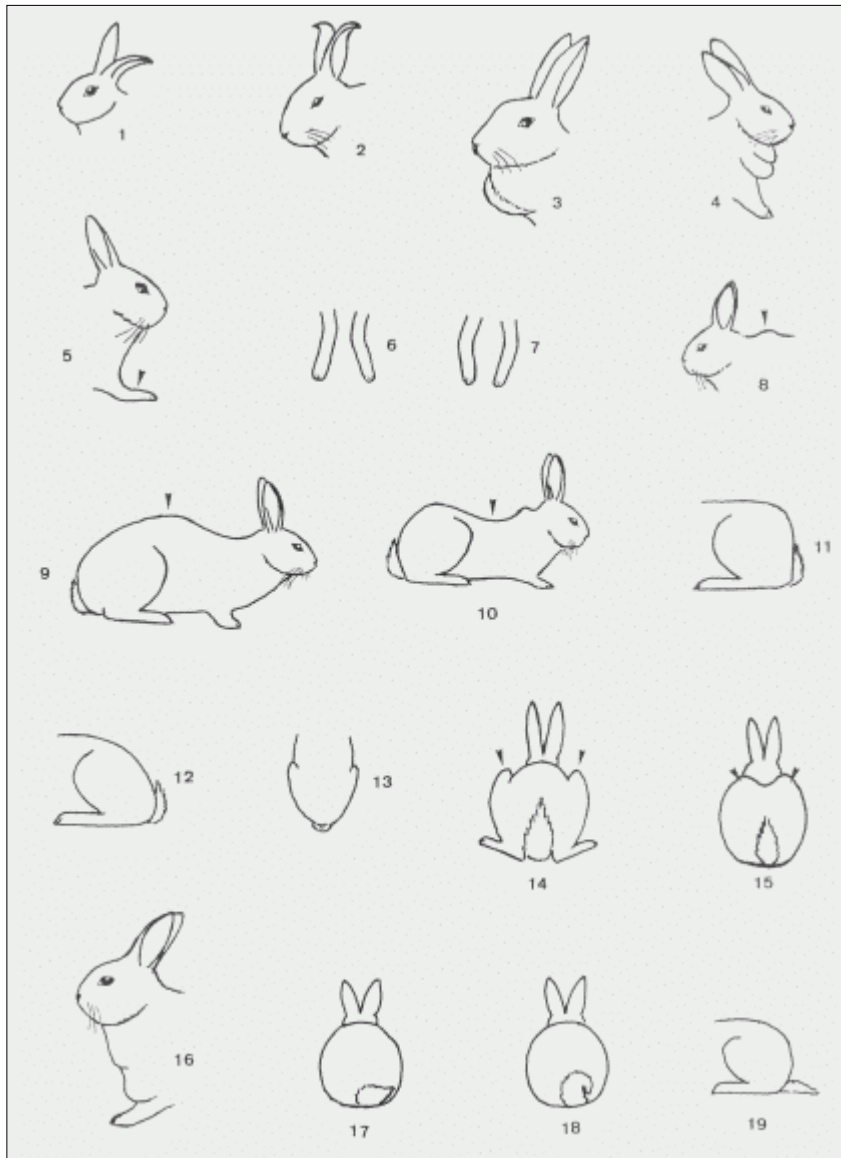
**Ventre :** affaissé; pendant.

**Testicules :** traînants; absence d'un ou de deux testicules.

**Poids :** inférieur ou supérieur à celui exigé (non jugé – 00).

**Autres :** toute trace de croisement.

Figure A.III.03-01



**04. Fourrure**

Pelage

- assez court 25mm et moins
- normal 30 mm
- assez long 35mm
- long 40 mm et plus

Pelage court Rex idéal 16 à 20 mm

La fourrure se compose de cinq catégories de poils.

**1. Les poils de soutien (poils de garde) :**

- sont les poils les plus longs, les plus épais et ils sont droits;
- généralement bien visibles, ils se détachent légèrement sur le manteau;
- en nombre assez réduit par rapport aux poils de jarre et aux poils de bourre.

**2. Les poils de jarre proprement dit :**

- recouvrent abondamment et uniformément tout le corps;
- sont droits;
- ne doivent pas être trop fins ni trop épais;
- doivent être pourvu d'une brillance qui donne le lustre à la fourrure.

**3. Les poils de jarre en flamme ou barbe :**

- ils sont très légèrement moins longs que les poils de jarre proprement dit;
- ils sont un peu ondulés.

**4. Les poils de bourre :**

- ils sont les plus courts, les plus fins et les plus nombreux.

**5. Les poils tactiles :**

- les poils tactiles comprennent notamment les vibrisses.

La qualité d'une bonne fourrure dépend de la densité de la bourre et de l'élasticité des poils. En passant la main à rebrousse poils, ceux-ci doivent tendre à reprendre leur position naturelle avec vigueur, mais ce mouvement est visiblement freiné par la présence d'une bourre très dense.

La fourrure normale se compose de poils ayant une longueur approximative de 3 cm. et peut présenter de légères variations selon la race.

**Défauts de la fourrure**

(valables pour toutes les races)

**Défauts légers**

Légère mue; poils ébouriffés; fourrure un peu rude, un peu laineuse, un peu feutrée; manque de densité; oreilles trop peu velues; endroits dénudés mais recouverts par les poils environnants.

**Défauts graves**

Forte mue; pelage trop long ou trop court selon les races; fourrure rude, laineuse, feutrée; bourre insuffisante; oreilles fortement ou entièrement dénudées; nuque fortement dénudée; queue dénudée.



**5.00 Description des couleurs reconnues**

(et leurs défauts)

Dans une fourrure on distingue :

- a) la couleur de couverture;
- b) la sous-couleur qui peut comprendre :
  - l'entre-couleur;
  - et la couleur de base.

La couleur s'exprime pleinement :

- si la fourrure est en bonne condition et hors mue;
- si les poils, par leur brillance, donnent à la fourrure un lustre suffisant.

**5.01 Gris garenne**

La couleur de couverture est constituée par une couleur brun-gris sur laquelle se détache un ticking noir qui est composé par des poils recteurs (de soutien) qui sont complètement noirs et des poils de jarre qui présentent une pointe noire. Ce ticking est régulièrement réparti sur tout le corps, pattes et poitrine y compris. La couleur du ventre est blanche avec une sous-couleur bleue.

La sous-couleur du manteau est composée d'une couleur de base bleue, qui mesure environ 2/3 de la longueur du poil, elle est suivie d'une entre-couleur brune d'une largeur de 5 mm. puis d'une zone noire de 2 mm. qui est terminée par la couleur de couverture. Le triangle dans la nuque est brun et correspond à l'entre-couleur.

**Défauts légers**

Couverture un peu rouge, un peu foncée ou un peu délavée; ticking un peu irrégulier; flancs et/ou cuisses un peu grisâtres; pattes antérieures un peu claires; sous-couleur un peu pâle ou un peu large.

Début de stries aux pattes antérieures.

**Défauts graves**

Couverture trop rouge, trop foncée ou trop claire; flancs et/ou cuisses trop grisâtres; pattes antérieures trop claires; sous-couleur trop pâle.

Stries blanches sur les pattes antérieures, avec ou sans sous-couleur.

**5.02 Gris lièvre**

Cette couleur ressemble à la couleur gris-garenne mais avec un reflet rougeâtre. Le ticking est régulièrement réparti sur tout le corps ; souvent les pattes et la poitrine sont moins pourvues de ticking. Ce ticking est d'une couleur noire moins prononcée. La sous couleur est bleue et s'étend à partir de la peau jusqu'à environ la moitié du poil. Elle est suivie d'une zone fauve foncé plus large et le trait noirâtre entre la couleur de couverture et l'entre-couleur est un peu plus large et moins prononcée. Le triangle de la nuque est fauve foncé identique à l'entre-couleur. La couleur du ventre est blanc à crémeux avec une sous-couleur bleuâtre. Entre la couleur du ventre et la couleur des flancs, se trouve une ligne de séparation fauve d'environ 1 cm. de largeur.

**Défauts légers**

Une entre-couleur trop brunâtre ou trop large. Absence du trait foncé entre la couleur de couverture et l'entre-couleur . Couleur de couverture trop rougeâtre avec un ticking trop faible ou floconneux. Absence du trait fauve au ventre.

**Défauts graves**

Des stries blanches aux pattes antérieures.

**5.03 Couleur lièvre**

Description du lièvre.

a) Couleur de couverture. Roux foncé. Les poils de soutien noirs et certains poils de jarre tiquetés de noir forment un ticking en ondes plus ou moins irrégulières sur toutes les parties du corps sauf sur la poitrine, les pattes, le bas des flancs et les cuisses. Le dessus de la queue est noirâtre. Les extrémités des oreilles sont liserées de noir. Le ventre, les bords des mâchoires et le dessous de la queue sont fort crème à feu. Les vibrisses sont noir brunâtre.

Les yeux sont cerclés d'une teinte plus ou moins claire.

b) Sous-couleur. L'entre-couleur est d'un rouge renard sur les deux tiers de la longueur des poils et change graduellement en une couleur de base

d'un bleu ardoise. La sous-couleur de la poitrine, de la couverture et de l'aine est bleue; celle du ventre est blanche à crème clair. Les yeux brun foncé, ongles noirâtres.

#### Défauts légers

Flancs et cuisses un peu pâles, un peu de ticking sur la poitrine et sur les pattes.

#### Défauts graves

Couleur fautive : couverture trop foncée ou trop claire; ventre nettement feu; sous-couleur du manteau trop pâle sauf chez les sujets adultes. Sous-couleur dépassant de plus de 1/3 la longueur du poil.

#### 5.04 Gris fer

La couleur du manteau est formée par des poils gris clair sur laquelle se détache un ticking noir pas trop serré et réparti régulièrement sur tout le manteau.

La couleur du ventre doit être autant que possible semblable à celle du manteau.

La plus grande partie des extrémités des oreilles est liserée de noir.

La face supérieure de la queue est noirâtre ; le dessous est bleuâtre.

Le triangle de la nuque est brun foncé.

L'entre-couleur est d'un brun foncé ; la couleur à la base est bleu foncé.

Yeux brun foncé. Ongles noirâtres.

#### Défauts légers

La couverture et/ou la tête un peu foncée ; ticking un peu irrégulier ; ventre un peu clair ; flancs et/ou cuisses un peu grisâtres ; couverture un peu brunâtre ; entre-couleur un peu large ; couleur à la base un peu faible.

#### Défauts graves

La couverture et/ou la tête trop foncée ; ticking trop irrégulier ; ventre trop clair ; flancs et/ou cuisses trop grisâtres ; couverture trop brunâtre ; entre-couleur trop large ; couleur à la base trop faible.

#### 5.05 Gris acier

Cette couleur ressemble au gris fer tout en étant beaucoup plus foncée.

La couleur grise du manteau est plus foncée et le ticking, chez le gris acier, c'est le noir qui domine le gris. Cette couleur doit s'étendre sur tout le corps.

Le triangle est petit et brun foncé.

La face supérieure de la queue est noire ; le dessous est d'un bleu noirâtre.

La couleur du ventre doit autant que possible se rapprocher de la couleur du manteau.

La tête, les oreilles et les pattes ne peuvent pas être plus foncées que la couleur du manteau.

Une grande partie des extrémités des oreilles présente un liseré noir de bonne largeur.

L'entre-couleur est brun foncé (brun noirâtre), d'une nuance plus prononcée que chez le gris fer.

Yeux brun foncé. Ongles noirs.

#### Défauts légers

Tête, oreilles et pattes un peu plus foncées que la couleur de couverture, un peu trop ou trop peu de poils aux extrémités grisâtres, entre-couleur un peu large et sous-couleur un peu faible.

#### Défauts graves

Tête, oreilles et pattes entièrement noires, trop peu de poils à pointe grisâtre dans la couverture, absence d'entre-couleur, couleur du ventre trop pâle, sous-couleur du ventre et du dos trop pâle.

#### 5.06 Gris bleu foncé

Cette couleur correspond au gris fer, avec cette différence que tout ce qui est noir chez le gris fer est remplacé par du bleu.

La couleur du ventre est autant que possible semblable à celle de la couverture.

Yeux : gris bleu. Ongles : corne.

**Défauts légers**

Couverture un peu foncée ; ticking un peu irrégulier ; ventre un peu pâle ; entre-couleur un peu large ; sous-couleur un peu faible.

**Défauts graves**

Couverture trop foncée ; ticking trop irrégulier ; ventre trop pâle ; entre-couleur trop large ; sous-couleur trop faible.

**5.07 Brun**

La couleur brune doit être répartie uniformément sur l'ensemble du corps, sans dégradé aucun et doit pénétrer aussi profondément que possible vers la base des poils. Pour la nuance exigée, se référer au standard de la race concernée (p. ex. le Havane Hollandais).

Yeux : bruns. Ongles : corne foncée.

**Défauts légers**

Un peu de rouille ; légers reflets roux sur le ventre, la poitrine, les pattes ou la queue ; tour des yeux clair ; poitrine plus claire ; légers reflets grisâtres ; couverture inégale ; sous-couleur un peu faible.

**Défauts graves**

Trop de rouille ou de reflets grisâtres ; entre et sous-couleur trop faible, reflets givrés.

**5.08 Gris brun foncé**

Cette couleur correspond au gris fer, avec cette différence que tout ce qui est noir chez le gris fer est remplacé par du brun.

La couleur du ventre est autant que possible semblable à celle de la couverture.

Yeux : bruns. Ongles : corne foncée.

**Défauts légers**

Couverture un peu foncée ; ticking un peu irrégulier ; ventre un peu pâle ; entre-couleur un peu large ; sous-couleur un peu faible.

**Défauts graves**

Couleur de couverture trop foncée ; ticking trop irrégulier ; ventre trop clair ; entre-couleur trop large ; sous-couleur trop faible.

**5.09 Gris bleu**

Le gris bleu ressemble au gris garenne avec cette différence que tout ce qui est noir chez le gris garenne est bleu chez le gris bleu. La couleur du ventre est blanche avec une sous-couleur bleu clair.

La sous-couleur est un peu plus claire que chez le gris garenne.

Yeux : gris bleu foncé. Ongles : corne.

**Défauts légers**

Couverture un peu pâle, un peu foncée; nuance claire sur les pattes; ticking un peu irrégulier; flancs et/ou cuisses un peu grisâtres; sous-couleur du manteau et/ou du ventre un peu pâle.

**Défauts graves**

Couverture, poitrine et flancs trop pâles; couverture trop foncée; flancs et/ou cuisses grisâtres; ticking (bleu) trop irrégulier; nuance trop claire sur les pattes; sous-couleur du manteau et/ou du ventre trop pâle.

**5.10 Gris brun**

Le gris brun ressemble au gris garenne avec cette différence que tout ce qui est noir chez le gris garenne est brun chez le gris brun. La couleur du ventre est blanche avec sous-couleur bleue.

La sous-couleur est un peu plus claire que chez le gris garenne.

Yeux brun foncé. Ongles corne foncée.

**Défauts légers et graves**

Sont les mêmes que pour le gris bleu en tenant compte que tout ce qui est bleu chez le gris bleu est brun chez le gris brun.

**5.11 Noir**

La couleur de couverture est d'un noir intense, réparti régulièrement sur

tout le corps. La couleur noire doit pénétrer aussi profondément que possible vers la base des poils.

La base des poils est bleu foncé.

Remarque : chez toutes les variétés unicolores, la couleur du ventre et le dessous de la queue sont un peu plus mats.

Yeux brun foncé. Ongles noirâtres.

#### Défauts légers

Un peu de rouille; léger reflet roux sur le ventre, la poitrine, les pattes ou la queue; couleur noire manquant un peu d'intensité; couverture de couleur inégale; liseré des oreilles un peu grisâtre; sous-couleur un peu faible.

#### Défauts graves

Trop de rouille; voile grisâtre ; sous-couleur trop pâle ou blanchâtre à la base.

Yeux trop clairs.

#### 5.12 Bleu

La couleur bleue doit être répartie uniformément sur l'ensemble du corps, sans dégradé aucun, et doit pénétrer aussi profondément que possible vers la base des poils.

Pour la nuance exigée, se référer au standard de la race concernée.

Yeux gris bleu foncé. Ongles corne.

#### Défauts légers

Un peu de rouille; léger reflet roux sur le ventre, la poitrine, les pattes et la queue ; liseré un peu grisâtre aux oreilles; couverture inégale; sous-couleur un peu faible.

#### Défauts graves

Trop de rouille ; voile nettement grisâtre sur la couverture; sous-couleur trop faible.

Couleur givrée.

#### 5.13 Jaune (avec facteur sauvage)

La couleur de couverture est d'un fauve jaune intense répartie uniformément sur tout le corps. Cette couleur doit pénétrer aussi profondément que possible vers la base des poils. La couleur de base est d'une nuance un peu plus claire.

Les parties qui chez le gris garenne sont blanches le sont également chez le jaune (donc ventre compris).

Yeux brun foncé. Ongles corne.

#### Défauts légers

Couverture un peu rouge ou inégale; oreilles très légèrement liserées de noir; pattes claires; ventre un peu crémeux; quelques vibrisses blanches.

#### Défauts graves

Oreilles nettement liserées de noir; voile noirâtre sur le manteau; pattes barrées; ventre trop pigmenté. Présence d'une sous-couleur au ventre ; ventre crémeux.

#### 5.14 Gris perle

La couverture est d'un gris perle uniforme avec un léger reflet platine sur toutes les parties du corps.

La couleur de couverture s'étend, sans dégradé, jusqu'à la base des poils.

Yeux gris bleu foncé . Vus sous un certain angle, ils présentent un reflet rougeâtre.

Les ongles sont corne claire à la partie supérieure; gris perle à la partie inférieure.

#### Défauts légers

Oreilles, pattes et/ou nez un peu voilés de brun: manteau inégal ou virant un peu vers le bleu; quelques vibrisses blanches; sous-couleur un peu bleuâtre.

#### Défauts graves

Oreilles, pattes et/ou nez trop voilés de brun; manteau virant trop vers le

bleu; sous-couleur trop foncée (bleue): trop de vibrisses blanches; couverture givrée; couleur blanche à la base.

### 5.15 Madagascar

a) **Couleur du manteau** : la couleur du manteau est jaune ocre (chamois).

Les poils de soutien d'un brun foncé recouvrent le manteau d'un voile léger couleur de suie.

La couleur du ventre est suie (noir bleuâtre).

La couleur du manteau peut être un peu plus foncée ou un peu plus claire, mais les sujets moyennement colorés ont le plus de valeur.

b) **Couleur des marques** : le masque est le plus profondément coloré, surtout au-dessus des narines; il ne dépasse pas la hauteur des yeux et n'est pas nettement délimité. Les oreilles, les pattes, le tour des yeux et des joues sont aussi de couleur suie, se fondant peu à peu avec le reste du corps.

La queue est foncée, le bout pouvant être un peu plus clair.

Sur les flancs et sur les cuisses existent de larges territoires de couleur suie qui doivent bien ressortir.

c) **Sous-couleur** : la sous-couleur sur le dos est d'un jaune riche, le plus profondément possible vers la base. Sur les territoires de couleur suie, la sous-couleur est crème à blanchâtre. Yeux bruns. Ongles corne foncée.

#### Défauts légers

Manteau un peu rouge, un peu foncé ou un peu inégal; voile un peu faible; oreilles légèrement liserées de gris; sous-couleur autre que blanchâtre dans les parties voilées de suie.

#### Défauts graves

Couverture trop rouge, trop foncée ou trop inégale; absence de voile sur les côtés ; oreilles trop liserées de gris; sous-couleur bleue sur le manteau et sur le ventre.

### 5.16 Isabelle

Cette couleur n'est autre que du madagascar, avec cette différence que le noir est remplacé par du bleu.

La couverture ne peut pas être trop bleue. Le jaune et les parties voilées sont d'une nuance plus faible que chez le madagascar.

Le ventre est foncé avec une sous-couleur crème pâle à blanche.

Yeux gris bleu. Ongles corne claire.

#### Défauts légers

Manteau un peu foncé ou un peu inégal; voile un peu faible ou un peu foncé; liseré un peu grisâtre aux oreilles; sous-couleur pas entièrement blanchâtre sous les parties voilées.

#### Défauts graves

Manteau trop foncé ou trop irrégulier; voile trop foncé; liseré trop grisâtre aux oreilles ; sous-couleur bleue; yeux bruns.

### 5.17 Beige (separator)

La dénomination "beige" convient bien à la couleur de couverture qui est formée d'un mélange de gris perle clair et de jaune. La pointe des poils est gris perle clair, s'étendant dans l'entre-couleur jaune, laquelle semble ainsi ressortir en surface, pour former la couleur beige souhaitée.

L'entre-couleur s'éclaircit progressivement vers la base des poils. Elle doit cependant descendre le plus possible vers cette base. A la tête, aux oreilles et aux pattes, c'est à dire là où la fourrure est la plus courte, la couleur beige est moins prononcée et fait place à une nuance gris perle légèrement teintée de jaune.

La couleur du ventre est plus mate et moins jaune que le manteau. La sous-couleur est pâle. Les vibrisses sont gris bleu.

Yeux gris bleu; vus sous un certain angle, présentent un reflet rougeâtre. Ongles corne.

#### Défauts légers

Manteau un peu irrégulier ou un peu foncé; liseré clair aux oreilles; ventre un peu pâle: sous-couleur un peu pâle; quelques vibrisses blan-

ches.

#### Défauts graves

Manteau trop foncé ou trop irrégulier; couleur virant vers l'isabelle; ventre trop clair ; trop de vibrisses blanches; sous-couleur trop pâle.

#### 5.18 Blanc: Le Blanc aux yeux rouges et le Blanc aux yeux bleus

La couleur blanche doit être pure, sans souillure ni reflet jaunâtre ou ivoire.

#### 5.19 Défauts de couleur

(valables pour toutes les races)

#### Défauts légers

Quelques poils blancs.

Couleur terne.

Ongles de coloration faible.

Légères stries sur les pattes antérieures.

Iris de couleur (nuance) légèrement différente de celle exigée.

Légères traces de rouille.

#### Défauts graves

Excès de poils blancs et/ou vibrisses blanches.

Touffe de poils blancs.

Stries aux pattes antérieures.

Couleur défectueuse.

Iris de couleur autre que celle exigée.

Taches sur l'iris.

Ongles de couleur autre que celle exigée.

Un ou plusieurs ongles blancs.

Yeux vairons ou marmoréens.

Couleur nettement voilée de rouille.

Couleur blanche nettement jaunâtre.

La plupart des défauts, légers ou graves, concernent les variétés de couleur autre que blanche.

**Conditions d'exposition**

Les animaux doivent être présentés dans des conditions parfaites de soins et de santé. En outre, ils doivent satisfaire à certains règlements, tels que le tatouage correct, etc.

**Soins:**

Un animal d'exposition doit se distinguer par la propreté de la fourrure, des pattes (ongles), des oreilles et des parties génitales. Eventuellement, les ongles seront correctement coupés (coupe effectuée parallèlement au sol et sans toucher à la partie vitale de l'ongle). Le pelage doit être brillant et lustré.

**Défauts légers**

Légères souillures; oreilles et parties génitales un peu malpropres; ongles enrobés de déjections; ongles longs.

**Défaut grave**

Très forte souillure.

**Santé:**

Tout symptôme de maladie ou blessure grave récente entraîne le "zéro" comme prédicat, notamment dans les cas de :

- coryza ou éternuements fréquents; présence de pus aux narines; faces internes des pattes antérieures souillées ;
- parasites; gale des oreilles ou tout autre forme de gale;
- bave excessive;
- yeux larmoyants;
- diarrhée :
- hernie ombilicale ou tout autre hernie:
- abcès ou tumeur ou enflure;

**Prédicat oublié**

Le juge peut compléter la carte de jugement à la fin des jugements. Si le juge est absent (a déjà quitté l'exposition), un autre juge peut juger le sujet concerné.

**Tatouage**

Toute identification vague, illisible ou double entraîne pour le sujet la note "zéro".

**Fraude**

Tout acte ayant pour but de tromper le juge entraîne pour le sujet l'exclusion de tout prédicat. P. ex. la coloration des ongles ou d'une partie du pelage; l'épilation exagérée des poils blancs ou de touffes blanches.

**Le jugement est sans appel**

**07. Identification des lapins**

Tout sujet présenté à une exposition pour y être jugé doit obligatoirement porter une identification reconnue par la Fédération Nationale. Pour les lapins, seul le tatouage est autorisé.

**Présentation de l'identification.**

A) L'identification du lapin se compose de deux parties et se présente comme suit :

- 12863 = identification figurant sur le certificat.
- 12 / 863 = identification scindée, si l'oreille est trop petite.

Alors, 12 doit figurer dans l'oreille droite et 863 doit figurer dans l'oreille gauche.

<b>TITRE DE PROPRIETE EIGENDOMSBEWIJS</b>		<b>1998</b>
Tatouage Oormerk	<b>8</b>	Nr: 7784
RACE - RAS: .....		
VARIETE - VARIETEIT: .....		
Mâle ou Femelle - Ram of Voedster (*) .....		
Date de naissance: .....		
Geboortedatum: .....		
Père - Vader: N° .....		
Mère - Moeder: N° .....		
Eleveur - Kweker: .....		
Adresse - Adres: .....		
.....		
Vaccination - RHD - Vaccinatie		
Date 1°	.....	3°
Datum 2°	.....	4°
Vétérinaire / veearts		
Nom / naam: .....		
Signature / handtekening		

Figure: A.III.07-01

**87784**

dernier chiffre de l'année

N°

Le tatouage se présentera obligatoirement, sous peine de nullité, dans l'ordre indiqué ci-après et sans laisser des espaces entre les deux parties: **millésime et numéro d'ordre.**

L'ensemble millésimé et numéro d'ordre forment donc un nombre entier.

Pour des raisons techniques à l'impression des certificats, le nombre formant l'ensemble millésimé et numéro d'ordre, peut être précédé (à gauche) d'un certain nombre de zéros. Ces zéros ne peuvent pas être reproduits.

Figure: A.III.07-02

<b>EIGENDOMSBEWIJS</b>		<b>2001</b>
<b>TITRE DE PROPRIETE</b>		
Oormerk	<b>1</b>	N° 00688
Tatouage		

**B. Où et comment tatouer.**

Figure: A.III.07 -03 -04 -05



A.III.07-03: vue gauche de la tête du lapin

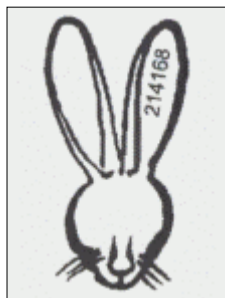
A.III.07-04: vue droite de la tête du lapin

A.III.07-05: vue de face de la tête du lapin



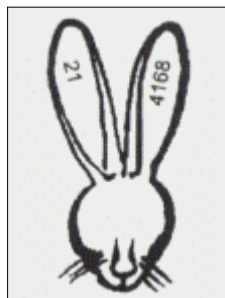
Pour les grandes races, les races moyennes et les petites races, l'identification complète doit être reproduite dans l'oreille gauche dans le sens indiqué par la figure 1 (lecture de bas en haut).

Figure: A.III.07-06



numéro de tatouage 214168

Figure : A.III.07-07



Pour les races naines, sauf pour le Bélier nain, le tatouage peut être fait de deux manières :

- a) uniquement dans l'oreille gauche comme pour les autres races
- b) dans les deux oreilles : le nombre formant l'identification peut figurer dans les deux oreilles et peut de ce fait être scindé en deux parties, pourvu que la partie gauche du nombre, qui comporte le millésime, figure dans l'oreille droite et se lise de haut en bas, le reste du nombre (partie de droite) doit figurer dans l'oreille gauche et se lit du bas en haut.

Le nombre de chiffres tatoués dans l'oreille gauche doit être supérieur ou égal à celui de l'oreille droite. Ce dernier doit au moins comporter 2 chiffres.

Pour être valable, le tatouage doit encore répondre aux conditions suivantes :

- obligatoirement, le tatouage doit être de couleur noire, toute autre couleur est proscrite,
- le tatouage doit être lisible, cela signifie également que lors des jugements, un tatouage récent encore recouvert par de l'encre ou de la pâte

et illisible, n'est pas valable.

Les races naines sauf les béliers nains peuvent être tatoués avec des chiffres de 5 mm.

Le lapin vu de face:

On doit pouvoir lire le numéro de tatouage de gauche à droite.

**La non-observation** des instructions reprises sous les rubriques A et B ci-avant pour l'identification des lapins, entraîne la note "zéro".

Exemples :

Figure: A.III.07-08

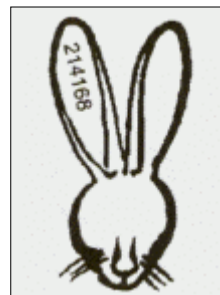


Figure: A.III.07-09



Figure A.III.07-10

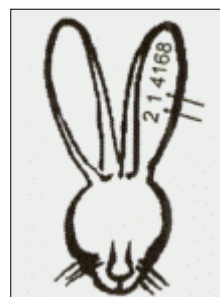


Figure A.III.07-11

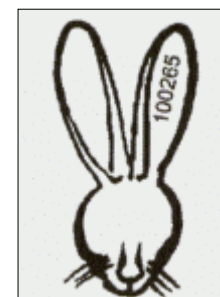
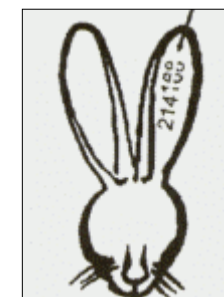


Figure A.III.07-12



## 08. La mesure des oreilles

Tenir les oreilles en plaçant l'index et le pouce de la main droite (droitier) dans la conque des oreilles. Tenir la latte à mesurer de la main gauche en imprimant à la latte une légère poussée vers le bas. Vérifier rapidement la position correcte des oreilles en regardant le lapin de face afin de se rendre compte si les extrémités des deux oreilles se situent au même niveau et qu'elles soient placées bien verticalement.

Figure: A.III.08-01



Chez le Béliet, placer la latte à mesurer dans la nuque contre la base des oreilles et maintenir ou poser les oreilles sur cette latte. Etirer légèrement les oreilles par les bouts et leur laisser reprendre leur position normale. A ce moment lire la mesure.

Figure: A.III.08-02

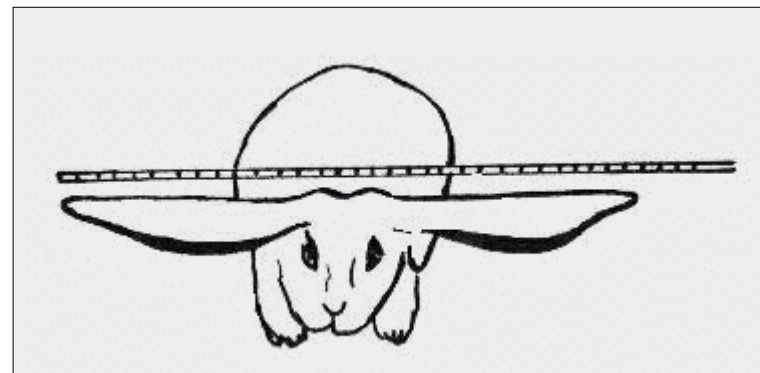


Figure: A.III-08-03

chez le bélier anglais



**09. La méthode de jugement**

La valeur d'un lapin est exprimée par une note chiffrée.

Il faut justifier toute déduction à partir d'un point.

Si au total un lapin obtient moins de 90 points, il doit être déclassé "0".

Les lapins peuvent être jugés aux points. Dans ce cas, la déduction peut se faire par demi-points. Le résultat final doit comporter un nombre entier de points.

Points	Note chiffrée	Valeur	
8	97	vorzüglich	excellent
7	96	hervorragend	sujet extra
6	95	sehr gut	très bon sujet
5	94	sehr gut	très bon sujet
4	93	sehr gut	très bon sujet
3	92	gut	bon sujet
2	91	fast gut	assez bon
1	90	befriedigend	satisfaisant
0	00	deklassiert	déclassé
0	00	nicht bewertet	non jugé
	NCP	außer Bewertung	hors concours
	ABS	abwesend	absent

**Attribution de la cote.**

La note 97 est attribuée par une commission de trois juges, sur proposition du juge ayant officié dans la race concernée.

La carte de jugement, après vérification du tatouage retranscrits manuellement, sera signée par les juges concernés.

Si plusieurs juges examinent une race, les trois meilleurs animaux seront classés après concertation.

**Exemple 1 :**

Les 3 notes les meilleures sont : 96, 95, 94.

Elles sont classées de la façon suivante :

**96/1 – 95/2 – 95/3.**

Figure A.III.09-01

<b>Gris Perle de Hal</b>					
<b>Perlgrauer von Halle</b>					
<b>Parelgrijs van Halle</b>					
				Richter/juge: Quintin, Michel	
94/3	238	Bosch Richard	MA	144833	
93	239	Bosch Richard	FA	114837	
93	240	Bosch Richard	FA	16801	
92	241	Bosch Richard	FA	16800	
96/1	242	Bosch Richard	FA	114838	
93	243	Bosch Richard	FA	017349	
91	244	Bosch Richard	MJ	24982	
91	245	Bosch Richard	MJ	24984	
93	246	Lauffs Hubert	MJ	216201	PC
92	247	Bosch Richard	FJ	24983	
92	248	Lauffs Hubert	FJ	216203	PC
92	249	Lauffs Hubert	FJ	216204	PC
95/2	250	Lauffs Hubert	FJ	216208	PC
93	251	Lauffs Hubert	FJ	216205	PC

**Exemple 2 :**

Les 4 meilleures notes sont : 95, 94, 94, 94.

Elles sont classées de la façon suivante :

**95/1 – 94/2 – 94/3.**

Figure: A.III-09-02

<b>Polonais</b>			
<b>Pole</b>			
<b>Pool</b>			
<b>yeux bleus</b>			
<b>Blauauge</b>		Richter/juge:	
<b>blauwoog</b>		Plumanns, Dieter	
94/2	278	Orban José	MA 106400
91	279	Orban Michel	MA 018167
0	280	Schmitz Klaus	MJ 2497
0	281	Orban José	FJ 218131
93	282	Orban José	FJ 218128
<b>yeux rouges</b>			
<b>Rotaugue</b>		Richter/juge:	
<b>roodoog</b>		Plumanns, Dieter	
94/3	283	Huppertz Maria	MA 98620
93	284	Huppertz Maria	MA 98621
94	285	Huppertz Maria	MA 915400
95/1	286	Huppertz Maria	MA 16578
92	287	Huppertz Maria	MA 16569
93	288	Huppertz Maria	MA 019642
92	289	Orban Michel	MA 1307
93	290	Schmitz Klaus	MA 1685
92	291	Schmitz Klaus	MA 1687
91	292	Orban Michel	MJ 24811
91	293	Orban Michel	MJ 24812
0	294	Schmitz Klaus	MJ 702
92	295	Orban José	FJ 218129
93	296	Schmitz Klaus	FJ 2499